

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [cliquez-ici](#)



Destinataires :

- *Dirigeant(e)s des aéroclubs fédéraux*
- *Dirigeant(e)s des CRA*
- *Dirigeant(e)s des CDA*
- *Membres du Comité Directeur et Commissions FFA et Chargé(e)s de missions*

Mesdames, Messieurs les Dirigeant(e)s des Aéroclubs fédéraux,

La DGAC nous informe que l'ensemble des activités aéronautiques pourront être reprises dès le mercredi 19 mai 2021. Les vols de découverte, les vols avec passagers, les vols à partage de frais élargis peuvent également reprendre.

Bien évidemment, le respect des mesures de protection reste pour l'instant de rigueur. A cet effet, vous trouverez ci-dessous l'affiche du protocole sanitaire FFA mise à jour.

Il conviendra néanmoins à ce que chaque club vérifie les publications des Préfets de Département et de Région qui peuvent émettre des consignes plus restrictives localement. A cet instant, nous n'avons pas de connaissance de restriction à l'exception de la Guyane.

Enfin, suite aux discussions avec la DSAC/PN, une dérogation spécifique pour les pilotes « vols de découverte » titulaires d'une licence PPL devrait être publiée prochainement. Nous vous tiendrons informé dès la diffusion de celle-ci.

Bons vols à tous, en toute sécurité.

Le Bureau Directeur de la FFA

[Affiche protocole sanitaire FFA](#)

Pour ne rien rater de l'actualité, suivez-nous sur les réseaux sociaux !



Nos partenaires :



[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)